



## Communiqué de presse

9 avril 2018

---

### La place des enfants est à l'école et pas dans des centres de rétention !

Laurence  
Guillermou

chargée de  
communication

—  
T : 01 43 57 16 16

M : 06 82 81 40 82

—  
108/110, avenue  
Ledru-Rollin  
75544 Paris Cedex 11

Le [projet de loi sur l'asile et l'immigration](#), a été discuté cette semaine en commission des lois. Le Ministre de l'intérieur semble rester sur sa position concernant les mineurs en rétention : pas question d'interdire l'enfermement de familles sous le coup d'une procédure d'éloignement, même avec des enfants.

Pour la FCPE, ce projet est inacceptable.

Nous demandons au gouvernement de respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), entrée en application en France en 1990.

Nous demandons au gouvernement de scolariser tous les enfants se trouvant sur notre territoire, quelle que soit leur situation administrative. La place des enfants est à l'école et non pas derrière des barreaux.

Depuis plusieurs années le nombre de mineurs séjournant en rétention ne cesse d'augmenter. Ces jeunes se retrouvent dans des situations de précarité et de détresse psychologique.

La FCPE continuera de dénoncer ces pratiques et d'accompagner les familles et les jeunes afin qu'ils soient traités dignement sur notre territoire. Les mineurs ont des droits, il est essentiel de les respecter.

Nous appelons nos adhérents à la désobéissance civile si le gouvernement s'entête à ne pas respecter la CIDE. Le délit de solidarité est un outil d'intimidation qui ne nous fera pas baisser les bras !